

---

## Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration prévues en 2027

---

Cote du document: EB 2025/146/R.14

Point de l'ordre du jour: 3 e) ii)

Date: 14 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver les dates de ses sessions prévues en 2027 et à prendre note des dates de la cinquantième session du Conseil des gouverneurs.

---

---

**Questions techniques:**

**Claudia ten Have**

Secrétaire du FIDA

Bureau de la Secrétaire

courriel: c.tenhav@ifad.org

---

## **I. Dates proposées pour les sessions du Conseil d'administration prévues en 2027**

### **A. Sessions du Conseil d'administration en 2027**

1. Les dates suivantes sont proposées pour les sessions du Conseil d'administration prévues en 2027:

Cent cinquantième session:

- Conseil d'administration: du mercredi 21 au jeudi 22 avril 2027\*

Cent cinquante et unième session:

- Conseil d'administration: du mardi 14 au mercredi 15 septembre 2027

Cent cinquante-deuxième session:

- Conseil d'administration: du mardi 14 au mercredi 15 décembre 2027

\* *La réunion informelle annuelle du Conseil d'administration pourrait ainsi se tenir le lundi 19 et le mardi 20 avril 2027.*

2. Des dates précises sont proposées, mais les représentants au Conseil d'administration sont invités à noter que, dans chaque cas, la semaine entière a été réservée dans le calendrier des sessions des organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du FIDA et du Programme alimentaire mondial (PAM) et des autres réunions principales, afin que la charge de travail liée aux réunions et manifestations connexes (telles que les séminaires informels en marge des sessions du Conseil d'administration) soit gérée avec flexibilité.
3. Les représentants au Conseil d'administration sont également informés que la cinquantième session du Conseil des gouverneurs est prévue les mardi 2 et mercredi 3 février 2027.